



Commune de
Val-de-Travers

Parution tous les quinze jours

Soyons réglos, pour le bien de tous!

Travail au noir, fraude fiscale, abus aux prestations sociales: le canton a lancé une campagne à laquelle le Conseil communal souscrit pleinement!

Réglo! Ainsi a été baptisée la campagne que mène le Conseil d'Etat depuis une semaine à coup notamment d'affiches et qui se prolongera, plus discrètement, tout au long de l'année.

Réglo? Tout le monde, hélas, ne l'est pas. Et le constat que tire le gouvernement vaut pour tout le canton, même s'il ne concerne qu'une minorité de Neuchâtelois, qui se distingue en fraudant sur plusieurs fronts. Celui de l'emploi d'abord, via le travail au noir. Celui du fisc ensuite, en cachant une fortune ou des revenus. Celui, enfin, des prestations sociales, en dissimulant des éléments de manière à obtenir une aide, sociale ou autre.

La vision large de cette action montre bien le cycle peu vertueux de la fraude: un travail non déclaré permet de le soustraire à l'impôt et facilite parfois l'obtention d'une prestation sociale à laquelle le bénéficiaire n'aurait pas droit si l'entier de ses revenus était connu. Ces fraudes sont, par nature, impossibles à chiffrer: mais elles privent les collectivités publiques de moyens importants, alourdissent ses charges et créent des inégalités entre les citoyens.

Fraude au molok!

Ainsi que le canton le fait déjà en incitant les contribuables à déclarer des montants oubliés (amnistie dont bénéficient les comptes communaux, à raison de plusieurs centaines de milliers de francs par an), d'autres mesures sont prévues pour faciliter le retour des fraudeurs dans « le droit chemin ».

Relevons encore que les incivilités sont malheureusement plus larges. Les déchets en sont un exemple frappant, entre l'usage irrégulier des moloks, l'évacuation d'ordures ménagères dans les poubelles publiques ou encore les déchetteries sauvages. Ces comportements malhonnêtes, qui ne servent parfois qu'à « économiser » quelques francs, ont un coût, supporté par l'ensemble de la collectivité.

Dans le contexte tendu dans lequel évoluent les collectivités publiques, la lutte contre les fraudes représente un enjeu important... qui ne doit pas faire oublier qu'heureusement, la majorité des Neuchâtelois joue le jeu!



Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur dimension paysagère (2/26)

© François Charrière



Derrière le budget communal

Le budget 2016 de Val-de-Travers est marqué de plusieurs nouveautés

Ce ne sont pas les éléments sur lesquels les médias attirent en premier lieu l'attention: voté le 7 décembre, le budget de l'exercice en cours comporte toutefois quelques innovations intéressantes.

L'un est le plan comptable lui-même, qui répond au doux nom de MCH2, pour Modèle comptable harmonisé 2. Introduit à l'échelon fédéral et pour l'ensemble des collectivités publiques, il per-

mettra à terme de pouvoir davantage comparer les comptes de celles-ci, d'offrir plus de transparence aussi.

Autre nouveauté: les crédits-cadre. Trois ont directement été votés par le Conseil général pour la période 2016 à 2019, concernant le renouvellement de véhicules de la voirie (600'000 fr.), la réfection des toitures de bâtiments communaux (800'000 fr.), enfin

l'entretien de la desserte forestière (190'000 fr.). On peut les comparer à des enveloppes à disposition du Conseil communal et des commissions du Conseil général, à utiliser selon un programme défini (le montant voté vaut pour l'entier de la période). Leur avantage? Offrir une vision à moyen terme et traiter avec plus de souplesse et d'efficacité d'objets davantage techniques que politiques.

OFFRES D'EMPLOI

Comptable

Le Conseil communal met au concours

► Un poste de comptable (H/F) à 80% - 100%

Exigences: au bénéfice d'un CFC d'employé de commerce, d'un brevet de comptable, d'un diplôme HEG ou d'une pratique professionnelle équivalente, expérience professionnelle dans la comptabilité publique ou privée, rigueur, méthode et fiabilité, dynamisme, envie de travailler au sein d'une petite équipe, flexibilité et engagement, motivation à progresser dans vos fonctions.

Votre travail: exécution de toutes tâches de nature comptable (saisie, création de pièces, contrôles, paiements, encaissements, réconciliations, opérations de bouclage, etc.), tenue de comptabilités auxiliaires de la commune, suivi des sinistres dans le cadre de la gestion du portefeuille d'assurances de la commune, implication dans la formation des apprentis-es du service, engagement ponctuel dans d'autres domaines d'actions du dicastère.

Entrée en fonction: début juin ou à convenir. Pour tout renseignement complémentaire, M. Christian Reber, secrétaire général du Dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale au 032 886 43 60. Dossiers de postulation à transmettre **jusqu'au 5 février 2016**, au Service des ressources humaines, rue du Temple 8, 2114 Fleurier, RessourcesHumaines.VDT@ne.ch.

Pour davantage de renseignements sur cette postulation : www.val-de-travers.ch/fr/vivre/actualites/infos-utiles/avis-officiels/avis-officiels-2016/

INFORMATIONS PRATIQUES

Recrutement section JSP/SDIS Valtra

La section des jeunes-sapeurs pompiers (JSP) du SDIS Valtra est composée actuellement de 17 jeunes gens.

Pour l'année 2016, 5 places sont à repourvoir.

Les formations se déroulent le samedi matin à Fleurier de 9h à 12h.

Alors si vos enfants sont âgés de plus de 12 ans révolus, qu'ils ont

l'envie d'apprendre des gestes qui sauvent et utiles dans la vie de tous les jours, n'hésitez pas à prendre contact avec le service de défense incendie du Val-de-Travers au 032 886 43 40 ou par mail à : securitepublique.vdt@ne.ch.

Le site : www.sdis-valtra.ch vous renseigne également.

Délai d'inscription : 4 mars 2016.



EN BREF

Présidence de l'ACN

Bravo à Frédéric Mairy qui a été élu à la présidence de l'Association des communes neuchâteloises! La commune se réjouit de voir son président actuel présider cette importante association. Espérons que les travaux qu'il entend y mener avec le comité porteront leurs fruits dans les discussions à venir en concertation avec le canton!

Référendum

Mardi 19 janvier, le référendum demandant que l'arrêté du Conseil général du 7 décembre 2015 modifiant partiellement le plan d'aménagement de Buttes, secteur « Chez Maurice Dessus » soit soumis au vote du peuple a été déposé à la Chancellerie. Ses 1'373 signatures sont en cours de vérification. Rappelons que 900 suffisent pour que le référendum aboutisse.

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles